

bonjour!

Paraît 6 à 8 fois par an

Un lien dynamique entre l'administration communale et la population yverdonnoise de 1 à 105 ans!

mars 2009

n° 32

Nouvel écrin pour le Musée Cantonal des Beaux-Arts?



La ville d'Yverdon-Les-Bains a communiqué officiellement sa détermination à devenir l'écrin idéal du Musée cantonal des Beaux-Arts. Elle en garantit l'intégration cohérente dans un programme urbanistique d'envergure déjà « en marche. » Par sa position unique en Suisse, la deuxième ville du canton de Vaud avance des arguments qui la placent au cœur du débat.

Dynamisme et vision

Le 30 novembre 2008, le rejet par les urnes du crédit d'étude pour le projet du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts à Lausanne, visait plutôt le choix de l'emplacement à Bellerive que la nécessité d'honorer, en lui accordant plus d'espace, un patrimoine muséal sous exploité: seulement 2% des œuvres exposées (10% pour la plupart des musées) et 8'600 œuvres dormantes, parfois dans des conditions déplorable de conservation. Depuis 1926 déjà, l'exiguïté du Palais de Rumine est à l'ordre du jour.

Au terme de sa séance du 4 décembre 2008, le conseil communal d'Yverdon-Les-Bains adopte, à l'unanimité, la résolution de tout entreprendre auprès des autorités cantonales en vue de favoriser l'implantation sur ses terres du futur musée cantonal. Toutes tendances confondues, les autorités adhèrent à cette décision. Elles sont convaincues de disposer des atouts qui rendent cette solution séduisante, la situant sous les feux de l'évidence.

Cité en mutation: « Ville Nouvelle »

L'appellation « ville nouvelle » est un vaste projet urbain qui réoriente la ville vers son lac. Les travaux ont commencé, entre vision et pragmatisme, entre centre historique, vieille ville, place d'Armes, canaux et lac. Au cœur de ce périmètre, le Musée cantonal des Beaux-Arts s'inscrirait pleinement dans cette dynamique: à la densité bâtie répondent des espaces libres où la rencontre entre nature et culture est à mettre en scène. Autant d'occasions d'explorations artistiques hors les murs. Les nouveaux quartiers s'étendront jusqu'au Parc des Rives.

A terme, le Musée serait donc bien davantage qu'un prototype architectural échoué dans la ville. L'espace retenu serait le centre d'un espace public profondément renouvelé, une vitrine culturelle ouverte sur notre quotidien et connectée aux autres villes suisses, un lieu d'échanges et de découvertes pour une lecture de l'art vivante et décomplexée dans laquelle chaque Vaudois pourrait se reconnaître. Yverdon-les-Bains propose plus qu'un musée: une partie intégrante de la Cité sur un terrain dont l'affectation permettrait une réalisation dans des délais minimums.

Editorial

Au terme de sa séance du 4 décembre 2008, le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains a adopté à l'unanimité une résolution invitant la Municipalité à tout entreprendre auprès des Autorités cantonales, afin de favoriser l'implantation du futur Musée cantonal des Beaux-Arts sur territoire yverdonnois. La candidature d'Yverdon-les-Bains a reçu un écho très favorable auprès du Conseil d'Etat; un membre de la Municipalité a été désigné au sein du comité d'évaluation qui sera chargé d'étudier tous les sites proposés. La ville d'Yverdon-les-Bains, avec son agglomération en pleine mutation, se présente comme une proposition très sérieuse et remplissant les critères d'évaluation des différents sites en concurrence. Le Musée cantonal des Beaux-Arts serait un atout fort intéressant dans le renouveau urbanistique amorcé par la deuxième ville du canton. Il trouverait un ancrage solide dans le périmètre Gare-Lac qui incarne la ville nouvelle.

Rompue aux accueils chaleureux et habituée aux challenges, notre cité sait s'inviter dans les débats qui comptent. Je vous invite donc à suivre ce dossier avec beaucoup d'attention et à le soutenir, au nom de l'ouverture et de l'ambition qui caractérisent notre ville et ses Autorités.

Votre syndic: Rémy Jaquier

Dans ce numéro:

Création d'un Réseau d'Accueil de jour des enfants à Yverdon et environs	page 2
De l'eau!	page 3
« Réservoirs, réseau d'alimentation principal, fontaines et bassins »	page 4 et 5
Politique climatique et énergétique: Mobilité douce	page 6
Harmonisation des horaires scolaires Une recherche historique	page 7
Tour de Romandie 2009 - Etape d'Yveron-les-Bains du 1 ^{er} mai	page 8

Création d'un Réseau d'Accueil de Jour des enfants à Yverdon-les-Bains et environs (RéAgy)

La Municipalité d'Yverdon-les-Bains et 12 communes environnantes ont signé des conventions de collaboration afin d'organiser un réseau d'accueil de jour destiné aux enfants jusqu'à 12 ans.

RéAgy existe depuis le 1^{er} janvier 2009 et offre différentes possibilités d'accueil aux parents domiciliés dans les communes de: Baulmes, Belmont-sur-Yverdon, Chamblon, Champvent, Cheseaux-Noréaz, Ependes, Essert-sous-Champvent, Gressy, Mathod, Treycovagnes, Valeyres-sous-Ursins, Vuitboeuf et Yverdon-les-Bains.



3 types de prestations sont à disposition, soit:

Accueil collectif préscolaire

Tom Pouce, rue d'Orbe 19, 024 425 39 50: 34 places en nurserie, 40 places en garderie, de 6h30 à 18h (18h30 sur demande).

Les Goélands, rue du Nord 1, 024 425 36 66: 24 places en nurserie, 20 places en garderie, de 6h30 à 18h30.

L'Oasis, av. de Grandson 22-24, 024 445 34 38: 9 places en nurserie, 18 places en garderie, de 6h30 à 18h30.

L'Arche de Noé, rue St-Georges 72, 024 445 09 40: 46 places en garderie, de 7h à 18h.

Le Lapin Bleu, rue du Four 5, 024 425 31 29: 17 places en garderies, de 8h00 à 12h et 13h30 à 17h30.

Accueil parascolaire

UAPE la Croquette, av. des Sports 14, 024 423 69 81: 84 places dont 24 pour le cycle initial et 60 pour le primaire. 5 enfants supplémentaires peuvent être accueillis durant la période de midi. La structure est ouverte 43 semaines par année, dont les 38 semaines d'école et 5 semaines en période de vacances scolaires.

Accueil en milieu familial

Service d'accueil en milieu familial, rue des Pêcheurs 8A, 024 423 69 00: environ 75 accueillantes en milieu familial (AMF) certifiées, offrent des possibilités d'accueil pour un ou plusieurs enfants de tout âge. La rentrée scolaire 2009 étant relativement proche, les parents intéressés peuvent d'ores et déjà inscrire leurs enfants dans ces diverses structures. Un barème des pensions leur sera remis, lequel tient compte de la capacité financière des familles pour fixer les frais de garde mensuels.

Tous les types d'accueil sont contrôlés par le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) qui édicte des normes de qualité afin que la prise en charge des enfants soit effectuée de manière professionnelle par du personnel formé et dans des locaux adaptés.

Dès la rentrée scolaire prochaine, le réseau aura un numéro de téléphone unique auquel pourront s'adresser les parents qui souhaitent placer leurs enfants ou obtenir des renseignements: 024 423 69 69.

Affaires Sociales

Accueillante en milieu familial (AMF), une activité reconnue, utile, à vivre chez soi!

Face à une demande de garde d'enfants en constante progression, le réseau d'accueil d'Yverdon-les-Bains et environs recherche de nouvelles AMF dynamiques et motivées.

La personne qui accueille des enfants à son domicile, est dûment autorisée, affiliée à un service et travaille en conformité à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE).

L'AMF agréée est soutenue par un service officiel. Elle travaille dans un climat de confiance et offre une garantie de sécurité aux parents. Cette activité peut être un enrichissement pour elle-même et sa famille.

Si vous avez:

- une disponibilité correspondant à deux jours par semaine au minimum,
- de l'intérêt pour les enfants,
- de l'intérêt pour les relations interpersonnelles,

Nous offrons:

- un cours d'introduction à l'activité, obligatoire et gratuit,
- une rencontre annuelle de formation continue,
- un soutien professionnel,
- du matériel en prêt,
- une activité reconnue officiellement,
- un statut de salariée.

Si vous êtes intéressée, n'hésitez pas à appeler nos coordinatrices au 024 423 69 34.



La fête des voisins à Yverdon-les-Bains

Initiée en France en 1999 à l'enseigne des «Immeubles en fête», la fête des voisins a connu un succès grandissant: quelques 3'400'000 participants en 2004 pour atteindre environ 7 millions de participants en 2007! Des centaines de communes se joignent à cette initiative dans plus de 28 pays.

L'année dernière s'est déroulée pour la première fois dans plusieurs quartiers de la ville d'Yverdon-les-Bains la fête des voisins, fête à laquelle pas moins de vingt-cinq organisateurs se sont inscrits, ce qui a représenté environ 350 à 400 participants.

Le franc succès de cette manifestation a décidé notre Municipalité de l'organiser à nouveau cette année. En effet, cette manifestation vise non seulement à encourager les rapports de bon voisinage entre locataires d'un immeuble ou d'un quartier, mais également à mieux connaître ses voisins, leur culture, leur mode de vie, leurs préoccupations

et tout simplement de renforcer des relations qui n'ont souvent pas le temps de se développer dans le rythme de notre vie quotidienne.

Afin que cette fête se déroule dans de bonnes conditions, nous vous donnons ci-après quelques indications pratiques:

Quand? Cette fête a toujours lieu le dernier mardi du mois de mai, soit le **mardi 26 mai 2009**.

Où inviter ses voisins? Dans l'allée ou la cour de l'immeuble ou d'un groupe d'immeubles. Dans votre jardin, votre appartement ou un local commun.

Comment participer? Prenez contact avec vos voisins pour organiser ce moment avec eux. Cela peut consister simplement à prendre l'apéritif ensemble après une journée de travail ou organiser un repas canadien (où chacun amène sa nourriture).

Dès fin avril, vous pourrez vous procurer du matériel tel qu'affiches, cartes d'invitation, ballons, t-shirts, sets de tables, au:

Centre social régional, rue des Pêcheurs 8A

Pour vous inscrire, appelez le **024 423 69 44**, ou par e-mail: lina.eggenberger@csr-yverdon.vd.ch

Nous vous souhaitons d'ores et déjà beaucoup de plaisir lors de cette fête!



De l'eau!

Historique

De nos jours, où l'eau coule à profusion, il est parfois salutaire de se remémorer l'époque où l'accès à l'eau potable relevait du défi !

Pour ce faire, remontons le temps. La plus ancienne fontaine d'Yverdon, celle du Polet au carrefour des Quatre-Maronniers, fournissait depuis 1424 une eau pure et fraîche. A cette lointaine époque, à part quelques fontaines, l'eau est distribuée par des puits dont certains sont encore en fonction au milieu du 19e siècle. Pour avoir de l'eau à son domicile, il faut alors se ravitailler plusieurs fois par jour au point d'eau le plus proche et porter cette eau qui, aujourd'hui, nous est livrée jaillissante au robinet.



En 1894, la situation change radicalement. Un réservoir, construit 48 mètres au-dessus du niveau de ville, permet de mettre le réseau d'eau sous pression et d'acheminer l'eau directement aux étages des habitations. Finies les corvées d'eau !

Avec le développement de la ville, la consommation d'eau ne cesse d'augmenter. Malgré le captage de plusieurs nouvelles sources, la situation devient critique au début des années 1930. Plusieurs forages sont alors réalisés, mais en vain. En effet, l'eau des nappes phréatiques de la région est malheureusement impropre à la consommation.



En 1936, les autorités communales prennent la décision d'utiliser l'eau du lac pour alimenter le réseau d'eau potable de la ville. Entre 1943 et 1945, la ville construit et met en service la station de pompage et de traitement de Grandson. Depuis plus de 60 ans, cette installation fournit les deux tiers de l'eau potable à la commune.

Le réseau en chiffres

- Le réseau de distribution d'eau est constitué d'environ 130 km de conduites, de quoi relier Yverdon-les-Bains à Sion.
- Un tiers de l'eau consommée à Yverdon-les-Bains provient de sources, les deux tiers restant du lac.
- Environ 3 millions de m³ d'eau sont consommés annuellement par les

industries et les ménages yverdonnois. A titre de comparaison, le total des précipitations apporte 11 millions de m³ d'eau par an sur la commune, soit 3 fois plus que nos besoins annuels.

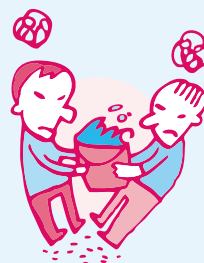
- Chaque jour, un yverdonnois utilise 150 litres d'eau (toilettes, bain, douche, lave-linge, lave-vaisselle, soins corporels, cuisson, boisson, arrosage du jardin, etc.).
- La pression dans le réseau d'eau est de 10 bar, c'est la même que celle qui règne dans le lac à 100 m de profondeur.
- Le Service d'Incendie et Secours peut compter sur 578 bornes-hydrantes.
- En plus d'Yverdon-les-Bains, le réseau d'eau alimente également, en totalité ou partiellement, les communes de Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Cuarny, Epen-des, Grandson (Les Tuileries), Gressy, Montagny-près-Yverdon, Pomy, Treyco-vagnes et Valeys-sous-Montagny.



22 mars, Journée mondiale de l'eau

La Journée mondiale de l'eau a pour but de mobiliser et d'attirer l'attention du public, des médias et des autorités sur l'utilisation de l'eau. Le thème de cette année est : «ces eaux qui traversent les frontières et nous lient tous ensemble».

Il y a assez d'eau douce sur la terre pour répondre aux besoins de tous, mais l'eau n'est pas répartie de manière équitable, et souvent elle n'est pas gérée convenablement. Plusieurs pays doivent déjà faire face à une pénurie d'eau croissante. Dans certaines régions, la disponibilité en eau douce de bonne qualité a été réduite en raison de la pollution due aux déchets humains, à l'industrie et à l'agriculture.



La moitié des lacs et des rivières de la planète traversent au moins une frontière. Dans certains pays, la rareté des ressources pour satisfaire les besoins en eau, pourrait entraîner de nombreux conflits. Mais l'histoire nous montre que la coopération, et non pas les conflits, est la réponse la mieux adaptée aux questions relatives à la gestion des eaux transfrontalières. Durant les 60 dernières années, plus de 300 accords internationaux relatifs à l'eau ont été signés.

Depuis 3 ans, le SEY participe à la Journée mondiale de l'eau et sensibilise les élèves yverdonnois aux problèmes liés à l'eau dans le monde.

Service des Energies

Une structure intercommunale pour la gestion de l'eau

Le 5 février dernier, le Conseil communal acceptait la participation d'Yverdon-les-Bains à la structure intercommunale de gestion des eaux Sagenord. Fruit de longues discussions entre les communes, ce projet a été préféré au projet précédent nommé SAGREYG qui ne tenait pas assez compte des besoins de la ville-centre. Dossier technique et ayant connu de nombreux rebondissements, il semblait important de faire le point sur cette nouvelle structure.

De l'eau pour tous

Sagenord est, avant tout, une entité chargée de produire de l'eau potable et de l'acheminer vers les réseaux des différentes communes du Nord vaudois. Elle utilise pour ce faire les conduites existantes de certaines communes, notamment celles d'Yverdon et en construit de nouvelles. Elle veille surtout à assurer un approvisionnement suffisant et des interconnexions entre les communes de la région. Dans le projet Sagenord, la plus grande partie de l'eau sera acheminée depuis des puits situés à Onnens et capables de fournir un volume d'eau conséquent et de très bonne qualité. Ils remplaceront la vénérable station de pompage située à Grandson datant de 1945. Les communes gardent leur responsabilité pour l'acheminement de l'eau à leurs habitants. A Yverdon, vous continuerez donc d'être fourni par le SEY.

Les sources du Cossaux restent yverdonnoises

La plupart des communes disposant de ressources propres sous la forme de sources continueront de bénéficier de leur production. Ce sera le cas des sources du Cossaux qui couvrent un tiers des besoins d'Yverdon et pour lesquelles la commune a consenti il y a quelques années des investissements importants. Contrairement au projet SAGREYG qui prévoyait la cession des sources à la structure intercommunale, le concept Sagenord permet à Yverdon de garder son précieux patrimoine.

Sécurité égale redondance

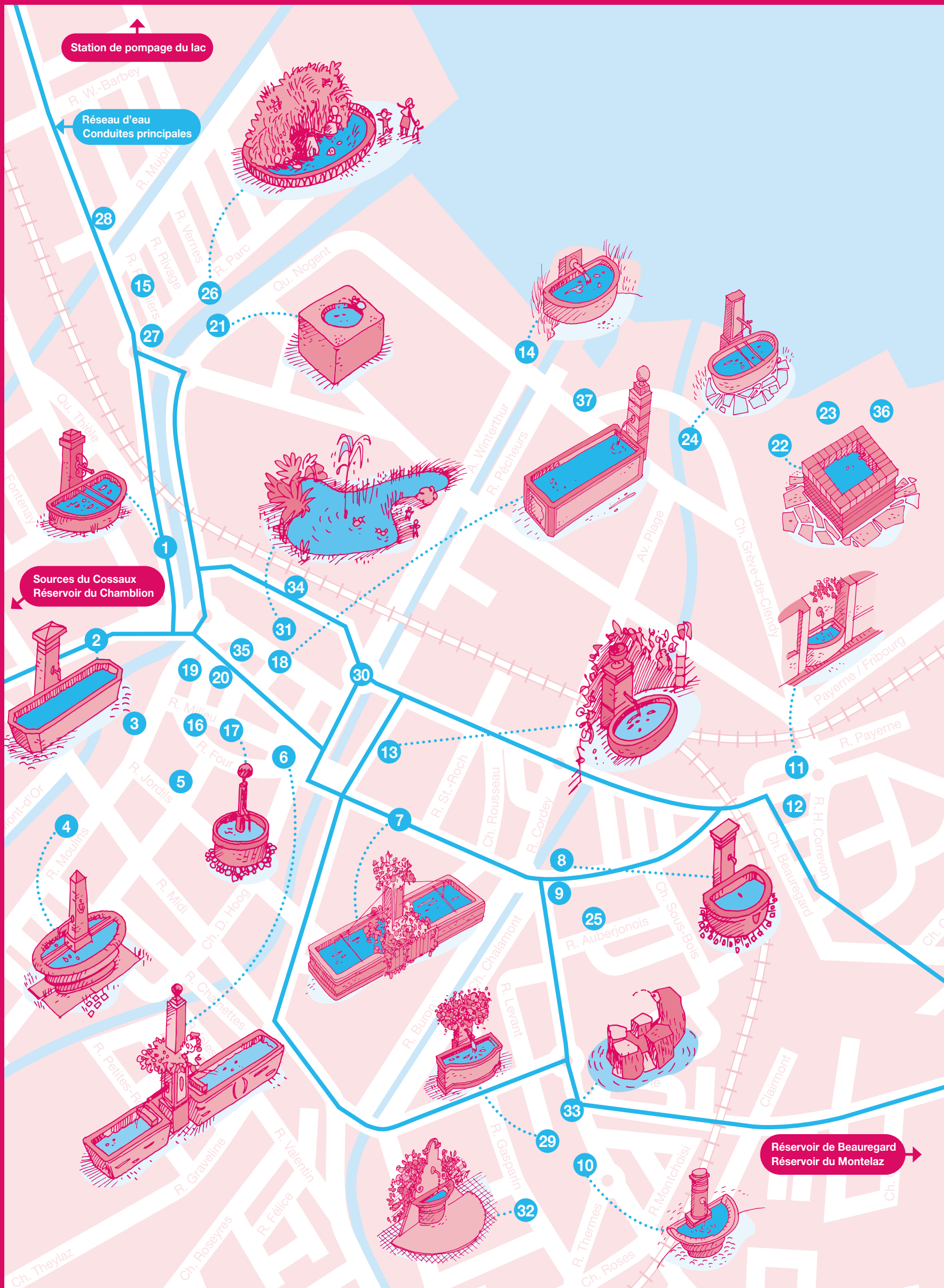
L'un des objectifs prioritaire de Sagenord sera d'assurer à la région une redondance d'approvisionnement. La notion de redondance implique une sécurité d'alimentation renforcée: si une de ses sources d'approvisionnement est momentanément dans l'impossibilité de fournir de l'eau, le réseau doit pouvoir disposer d'une autre ressource à même de remplacer la ressource déficiente. Dans le projet Sagenord, la redondance pourra être assurée par une nouvelle station de pompage au lac ou par une interconnexion avec la région d'Orbe.

Une structure publique et qui le restera

Pour des raisons légales, la seule forme juridique possible pour permettre la collaboration régionale était la société anonyme. Sagenord est toutefois intégralement aux mains des collectivités publiques et cet état de fait ne pourra être modifié qu'avec l'accord des conseils communaux et généraux de tous les partenaires, voire du peuple s'il y a référendum. Les scénarios de privatisation de l'eau sont donc totalement exclus.

L'eau n'a pas de prix

Contrairement aux autres énergies qui ont une valeur intrinsèque, l'eau n'a pas de prix, car, d'une part, sa valeur est inestimable et, de l'autre, nul ne saurait faire le commerce de l'eau potable. Cette définition rejoint les buts du contrat mondial de l'eau signé par la Municipalité en 2007. Si l'eau n'a pas de prix, le fait de l'amener jusqu'au robinet des habitants de la région en a un. Ainsi, la facture de l'eau comprend les frais de pompage, de traitement, de transport et de mise en pression de l'eau, nécessaires pour faire parvenir une eau de qualité à chacun. A la facture de l'eau s'ajoute également les frais de la fin du cycle, soit le transport et l'épuration des eaux usagées, appelés taxes d'épuration. La majorité des frais comprend, en fait, la construction et l'entretien des conduites et des réservoirs, le salaire des professionnels qui veillent 24 heures sur 24, au maintien de ces infrastructures et des intérêts sur le capital investi, soit les frais inhérents aux emprunts effectués pour construire des réseaux. Service des Energies



Station de pompage du lac

Réseau d'eau
Conduites principales

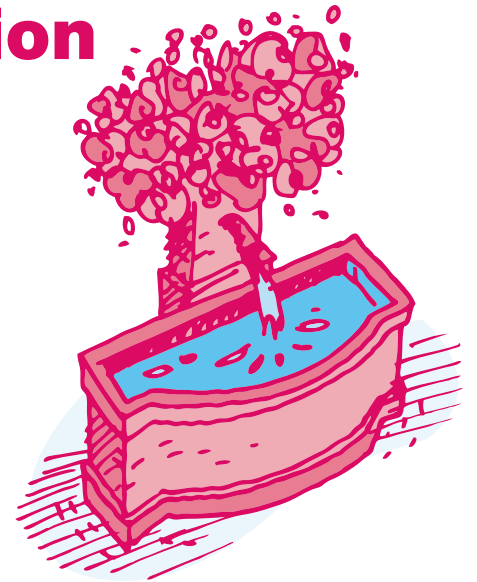
Sources du Cossaux
Réservoir du Chamblion

Réservoir de Beauregard
Réservoir du Montelaz

« Réservoirs, réseau d'alimentation principal, fontaines et bassins »

Œuvre d'art, jeu d'eau, imposante ou modeste, ancienne ou contemporaine, la fontaine agrément les rues, places, ronds-points et jardins de la ville qui en compte 37. Si depuis longtemps, la fontaine a perdu sa fonction première, fournir de l'eau à la population, elle n'a jamais disparu des espaces publics. Au contraire, de nouvelles créations sont régulièrement intégrées aux aménagements de la ville. Relativement mobile lorsqu'elle n'est qu'un bassin et sa chèvre, la fontaine peut être déplacée et réinstallée là où elle est utile. Ainsi, des bassins anciens, alimentés en eau potable comme la plupart des fontaines de la ville, se trouvent à proximité des zones de loisirs de plein air (plage, rives du lac). Pour faciliter le remplissage des récipients, les bassins anciens étaient traversés de barres métalliques placées sous le goulot. Plusieurs bassins les ont conservées.

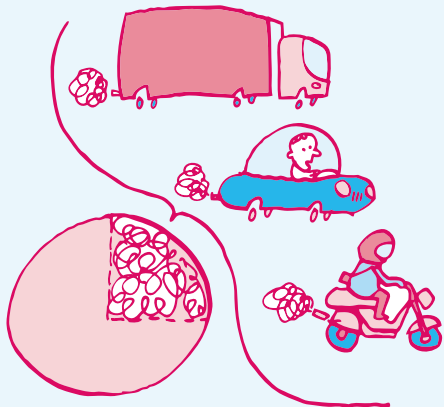
* La date de construction ou de mise en place de la fontaine n'est pas connue.



- 1 Quai de la Thièle ***
Ancien bassin
- 2 Rue d'Orbe / 1877**
- 3 Parc public de la rue des Moulins ***
Parc aménagé en 1951
- 4 Rue des Moulins / 1877**
Ecusson de la ville sur deux faces de la chèvre, placée au centre du bassin ovale.
- 5 Rue des Jordils / 1875**
Légèrement déplacée en 1981
- 6 Place Pestalozzi / 1810**
Commandée au marbrier David Doret, de Vevey, marbre noir de St-Triphon. Des calculs préalables ont été réalisés pour s'assurer qu'elle pourrait être alimentée par les sources du Cosseau. Classée monument historique en 1955.
- 7 Rue de la Plaine / 1767**
Bassin en 2 pièces, construit par le maître carrier Pierre Armand de Seiry. 1909 : installation de supports métalliques pour recevoir une décoration florale. 2002 : restauration de la girouette. Classée monument historique en 1954.
- 8 Carrefour des Quatre-Marronniers (sous arbre) / 1912 / Ecusson de la ville**
- 9 Fontaine du Pollet (carrefour des Quatre-Marronniers)** Bassin restauré en 1952. A l'origine, la fontaine du Pollet se trouvait dans le hameau de Clendy.
- 10 Avenue des Bains ***
- 11 Rue de Clendy * (carrefour)**
- 12 Rue de Clendy / 1805**
Bassin revendu à bas prix à la ville par le capitaine Favre qui le trouvait trop grand pour son usage. Les autorités décident de l'installer à Clendy pour les habitants qui réclament un point d'eau.
- 13 Rue de la Maison Rouge**
Début du XIX^e siècle. Classée monument historique en 1968.
- 14 Chemin des Bosquets**
Ancien bassin mi-circulaire
- 15 Rue des Peupliers ***
Ancien bassin. Margelle et intérieur recouverts d'un crépi récent.
- 16 Place de l'Amitié**
Ancien bassin réinstallé dans le cadre de la réfection de la rue du Milieu. Les précédentes appellations de cette place, place du puits, puis place de la fontaine, indiquent que la jonction entre les rues du Milieu et du Four est depuis longtemps un point d'approvisionnement en eau.
- 17 Rue du Milieu / 1980**
Réalisée dans le cadre de la réfection de la rue du Milieu. Sa partie métallique reprend la forme des candélabres et des bornes de la rue.
- 18 Promenade Auguste-Fallet ***
- 19 Rue du Collège / 1871**
- 20 Place de la Forge / 1863**
- 21 Quai de Nogent (débarcadère) ***
- 22 Plage d'Yverdon * (vers WC)**
- 23 Plage d'Yverdon (nouvelle plage) / 1875**
- 24 Plage d'Yverdon ***
(entre Cure d'Air et restaurant)
Ancien bassin
- 25 Parc des Quatre-Marronniers ***
- 26 Rue du Parc (grotte) ***
- 27 Parc des Cygnes ***
Comme la sculpture du giratoire voisin, le décor de cette fontaine fait allusion à l'identité du quartier : les cygnes. La pièce centrale est surmontée d'une rose des vents.
- 28 Parc des Prés-du-Lac ***
- 29 Parc d'Entremonts / 1778**
La villa et la fontaine sont construites la même année.
- 30 Eau 2000 (giratoire Haldimand) / 2000**
Le temps qu'il fait sur le temps qui passe.
Œuvre du sculpteur Etienne Krähenbühl / 500 morceaux de traverses de chemins de fer, fixés à des tiges métalliques de longueur variable créent un dôme.
- 31 Pièce d'eau du jardin japonais / 1981**
- 32 Rue de Gasparin**
Ancienne fontaine de la source, sans le grand bassin bas qui recueillait l'eau débordant du petit bassin.
- 33 Le Grand Baigneur (giratoire des Bains) / 2002**
Œuvre du sculpteur Gaspard Delachaux offerte par le Centre thermal à l'occasion de son 25^e anniversaire. En pierre de Soignies (Belgique), la sculpture est réalisée en quatre morceaux, percés pour assurer la sortie d'eau par la bouche du Baigneur.
- 34 Place de la Gare / 2007**
Prévue dans le cadre du réaménagement de la Place de la Gare pour Expo 02, c'est le Bureau d'architecte Bossard et Luchsinger, de Lucerne, qui l'a conçue.
- 35 Place de l'Ancienne Poste / 2008**
Nouvelle création, dans le cadre du réaménagement de la rue en place réservée aux piétons.
- 36 Le puits / 2007**
Installation réalisée par des élèves de l'OPTI dans le cadre d'un programme d'année scolaire consacré à l'eau. Construite avec la même technique que celle utilisée par l'ONG Medair à Madagascar ou au Darfour. Technique adaptée aux sols sablonneux. Expérience pratique pour des jeunes en formation, il reste aujourd'hui à disposition du public pour un usage ludique.
- 37 Rue des Iris ***

Politique climatique et énergétique: Mobilité douce

Les déplacements motorisés absorbent un quart de l'énergie utilisée en Suisse.



Afin de réduire les nuisances dues aux véhicules à moteur, la Ville d'Yverdon-les-Bains s'est engagée via sa politique climatique et énergétique à faire de la Cité thermale, une ville exemplaire en matière de mobilité douce.

La mobilité douce (c'est-à-dire piétons, cyclistes, patineurs, etc.) représente un potentiel considérable, encore peu exploité, d'amélioration du système des transports, de mobilité non polluante (air, bruit, CO₂) et de stimulation de la santé publique. C'est la raison pour laquelle la Ville encourage la mobilité douce au quotidien ainsi que durant les loisirs. Aux côtés de l'automobile et des transports publics, la

mobilité douce est le troisième pilier de la structure des transports de personnes. La mobilité douce peut avantageusement être combinée avec les transports publics ou des déplacements en voiture.

A Yverdon-les-Bains, le service de l'Urbanisme et des Bâtiments travaille à la valorisation de la mobilité douce avec la mise en place du projet d'agglomération AggloY. Dans ce cadre, les éléments suivants vont être traités:

- Mise en place d'un réseau cyclable à l'échelle de la Ville.
- Amélioration de l'offre de stationnement des vélos
- Amélioration de la sécurité des cyclistes et des piétons.

D'autre part, le service de Police, via la Commission Deux-roues, est aussi actif sur le terrain. Cette commission consultative composée de membres de l'administration, de représentants des partis politiques et des différents acteurs concernés par la mobilité à Yverdon-les-Bains, traite des questions de circulation des deux-roues. Après avoir établi un état des lieux des situations délicates en ville, elle a fait une cinquantaine de propositions concrètes d'amélioration.

L'Agenda 21 quant à lui, cherche à sensibiliser les employés communaux et les habitants de la ville aux avantages d'une mobilité douce. Tous les ans, durant

Chauffez-vous avec le soleil

Vous souhaitez poser des panneaux solaires thermiques, mais vous ne savez pas à qui vous adresser?

Contactez le Service des Energies de la Ville pour obtenir un dossier complet avec:

- des informations générales sur le solaire thermique
- des adresses d'installateurs et de constructeurs
- les formulaires de demande de subventions cantonale et communale. Pour une maison individuelle, ces subventions se monte à CHF 3'200.-
- Tél: 024 423 65 15. mail: se@ylb.ch

Vous trouverez également toutes ces informations sur le site du Service des Energies www.sey.ch sous l'onglet Energies renouvelables.

produits adaptés à chaque catégorie. Il est primordial d'y penser maintenant, pour la qualité de vos plantations tout au long de l'année.

Le délégué à l'énergie

le mois de juin, les employés communaux sont encouragés à se rendre au travail à vélo avec A vélo au boulot. Et en septembre, la semaine de la mobilité propose des activités à faire à pieds ou à vélo.

L'Agenda 21 collabore aussi avec les entreprises de la place afin que ces dernières encouragent leurs collaborateurs à venir travailler autrement qu'en voiture.

Le délégué à l'énergie

Le printemps arrive, il faut penser à son jardin!

Cette saison est une période charnière pour nos jardins. A cette occasion, les jardiniers de la ville vous font part de quelques conseils.

C'est le dernier moment pour faire les travaux de taille qui n'ont pas pu être effectués cet hiver sur les arbres, les arbustes et les arbres fruitiers (ainsi que les traitements de saison sur ceux-ci).

C'est aussi le point de départ pour tout ce qui égayera votre jardin cet été.

Pour les gourmands qui ont un petit potager:

- faire les premiers semis ou plantons de légumes

sous abri (par exemple: carottes, épinard, poireaux, etc...) que l'on peut se procurer dans les commerces spécialisés.

Pour les amoureux des fleurs:

- faire la taille des rosiers (quand les grosses gelées seront passées);
- on peut également planter quantité de fleurs qui décoreront le jardin jusqu'au début de l'été (par exemple: pensées, pâquerettes, primevères et autres vivaces).

N'oubliez pas que toutes ces plantes, ces végétaux, ainsi que le gazon, ont besoin d'engrais pour bien se développer, et qu'il existe toute une gamme de produits adaptés à chaque catégorie. Il est primordial d'y penser maintenant, pour la qualité de vos plantations tout au long de l'année.

Service des Travaux et de l'Environnement

Attention au débordement!

Notre service est régulièrement mis à contribution, tout au long de l'année, pour faire respecter les gabarits de haies et d'arbres qui débordent sur les routes et chemins publics. Nous vous rappelons qu'un jardin s'entretient même en dehors de sa propriété. Les haies doivent être émondées et les arbres élagués selon les exigences suivantes:

Emondage des haies

- à la limite de la propriété;
- à une hauteur maximale de 0.60 mètre lorsque la visibilité doit être maintenue et à
- 2 mètres de hauteur dans les autres cas.

Elagage des arbres

- au bord des chaussées: à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur;
- au bord des trottoirs: à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Les dispositions des articles 8 et 10 du règlement d'application de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes sont applicables toute l'année.

Monsieur Gilbert Bossy, responsable des espaces verts de la ville, se tient à votre disposition au 024 423 60 70, pour toutes questions ou problèmes liés à l'entretien des haies et des arbres de votre propriété.



Les entreprises vont à vélo au boulot

«A vélo au boulot» aura lieu pour la quatrième fois en juin 2009 et souhaite encourager un maximum de pendulaires à se rendre au travail à vélo. L'action est un outil de promotion actif pour la santé et le bien-être des collaborateurs, participe au dynamisme de l'entreprise et lui fait réaliser des économies. Toutes les entreprises et tous les services publics peuvent participer. La Ville d'Yverdon-les-Bains s'est déjà inscrite et encouragera tous ses collaborateurs à enfourcher leur vélo durant le mois de juin.

Les personnes qui aimeraient pédaler pour «A vélo au boulot» doivent proposer cette démarche à leur employeur, car seuls les cyclistes dont l'entreprise sera inscrite pourront participer.

Inscriptions jusqu'au 15 mars sur www.biketowork.ch.

Agenda 21

Harmonisation des horaires scolaires

**des classes enfantines (CIN) et primaires (CYP)
dès la rentrée scolaire prochaine**

Les horaires des écoliers ne correspondent trop souvent pas aux horaires des autres membres de la famille, notamment lorsque les parents mènent une activité professionnelle ou lorsque plusieurs enfants d'une même famille fréquentent des degrés scolaires différents. L'harmonisation des horaires scolaires au sein de l'école, la mise en place d'un horaire continu et le développement d'un accueil parascolaire pour les enfants font partie des mesures envisagées pour contribuer à pallier cette difficulté.

Dans ce contexte, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a commandité en septembre 2006 une étude sur la faisabilité et les modalités d'une harmonisation des horaires scolaires et de la mise en place d'un horaire continu dans les établissements scolaires de l'entente d'Yverdon-les-Bains et environs. Au printemps 2008, l'étude était mise en consultation auprès des parents d'élèves, des enseignants, des groupes politiques, des exécutifs des communes membres de l'entente scolaire ainsi que de différents partenaires. Les résultats de la consultation ont montré que le principe d'harmonisation rencontrait l'approbation de la majorité des répondants, en particulier en ce qui concerne les horaires des classes enfantines et primaires.

Sur proposition du comité de pilotage du projet, la commission de l'entente scolaire et les directions des établissements scolaires ont décidé d'harmoniser les horaires CIN et CYP. Du fait des incertitudes quant aux modifications découlant de la refonte de la loi scolaire liée à HarmoS (primarisation des degrés 5 et 6 notamment), la perspective d'harmonisation des horaires et la mise en place d'un horaire continu pour le cycle de transition (5^e et 6^e primaire) et les degrés 7 à 9 a été reportée à une date ultérieure.

Ainsi et dès la rentrée scolaire 2009, les horaires des classes enfantines et primaires des établissements scolaires d'Yverdon-les-Bains seront harmonisés. Les enfants du CIN 1 (1^{re} enfantine) fréquenteront l'école 16 périodes par semaine, soit 4 matins de 4 périodes (congé le mercredi) et les enfants du CIN 2 (2^e enfantine) 24 périodes par semaine, soit 4 matins de 4 périodes, et 4 après-midi de 2 périodes (congé tout le mercredi). De manière à respecter le nombre de périodes d'enseignement prévu par la législation, les écoliers du CIN seront en congé tous les mercredis matin. Grâce à cette nouvelle organisation, les horaires de début et de fin de matinée seront identiques pour tous les élèves des classes enfantines et primaires (CYP), conduisant ainsi à faciliter l'organisation des familles dont les enfants fréquentent les degrés enfantins et primaires.

Pour répondre aux problèmes de prise en charge des écoliers, l'unité d'accueil parascolaire La Croquette adaptera son organisation en conséquence et pourra accueillir les élèves du cycle initial (classes enfantines) le mercredi matin (dès 06h45).

Service Education et Jeunesse

Autrefois et au pas de charge!



Une recherche historique

Les Archives de la Ville sont régulièrement utilisées pour des recherches qui sont autant d'occasions de mettre en valeur la qualité et la richesse des documents conservés et de les faire connaître.

Véronique Czaka, historienne, prépare une thèse à l'Université de Lausanne sur l'histoire de la gymnastique en Suisse romande. Ses recherches l'ont amenée à Yverdon, où elle a fait quelques découvertes intéressantes. Elle a récemment publié «Société de gymnastique, éducation physique et politique: Contribution aux débuts de l'histoire de la gymnastique dans le Canton de Vaud» in *Revue Historique Vaudoise*, 117, 2008, p. 24-40 et «Images et mises en scène des corps en gymnastique au début du XX^e siècle» in *Mémoire vive*, 2008, p. 50-57.

La gymnastique dans les écoles d'Yverdon: des débuts mouvementés

Excepté les élèves de Pestalozzi et de ses successeurs, ceux du Collège, garçons issus des classes sociales aisées, sont les premiers jeunes yverdonnois à bénéficier d'un enseignement de la gymnastique, dès le premier tiers du XIX^e siècle. Cet enseignement va de pair avec les exercices militaires qui incluent maniement du fusil et du canon, le tout en uniforme. La gymnastique est alors considérée comme une préparation à l'école de recrues plutôt qu'une contribution à la bonne santé des élèves. Une grande partie des exercices sont des mouvements de troupe plus dignes d'une cour de caserne que d'école!

Cette conception de la gymnastique, élitiste et militariste, évolue au cours du siècle et les exercices militaires, comme l'uniforme, sont définitivement abolis, à Yverdon, en 1870. A la même époque, l'enseignement de la gymnastique est étendu aux filles de l'école supérieure et aux élèves les plus âgés du primaire. Amélioration rendue possible, entre autres, par la construction d'un hangar derrière le château, qui permet de s'exercer aussi en cas de mauvais temps. En effet, jusqu'en 1872, les collégiens ne disposaient que d'un emplacement en plein air aménagé avec des engins et les cours étaient supprimés en hiver. La nouvelle construction, un simple couvert, offre une protection contre la pluie et, pour les filles, contre les regards indiscrets. Faute de pouvoir chauffer cette structure, les autorités décident que les cours de gymnastique seront annulés, pour les filles, ou remplacés par du patinage, pour les garçons, lorsque la température atteint -3°C!

L'introduction de la gymnastique dans les écoles est aussi ralentie par le manque de préparation des instituteurs pour l'enseignement de cette discipline. Pour y remédier, à un instituteur issu de l'Ecole normale, les autorités communales préfèrent un membre de la société de gymnastique locale pour occuper les fonctions de maître de gymnastique. Les lacunes pédagogiques et le «franc-parler» de certains de ces maîtres improvisés n'ont pas manqué de créer à l'occasion quelques soucis aux autorités, ce qui n'empêche pas cette situation de perdurer jusqu'à l'entre-deux-guerres.

De nouveaux progrès sont réalisés à la fin du XIX^e siècle avec la construction d'un local «chauffable», l'inscription officielle au programme des jeux et l'introduction d'une gymnastique spécifiquement féminine, comprenant des rondes et des chants. Par contre, les autorités scolaires sont moins favorables au football qu'elles interdisent aux filles de l'école secondaire en 1901... Que de chemin parcouru depuis lors!

Véronique Czaka

